

questions
de communication

Questions de communication

20 | 2011
Évoquer la mort

Le Monde de l'euthanasie (1998-2010)

Le Monde of Euthanasia

Pascal Hintermeyer



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2031>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.2031

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2011

Pagination : 155-174

ISBN : 978-2-8143-0108-5

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Pascal Hintermeyer, « *Le Monde de l'euthanasie (1998-2010)* », *Questions de communication* [En ligne],

20 | 2011, mis en ligne le 01 février 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : [http://](http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2031)

journals.openedition.org/questionsdecommunication/2031 ; DOI : 10.4000/

[questionsdecommunication.2031](http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2031)

Tous droits réservés

PASCAL HINTERMEYER
Cultures et sociétés en Europe, CNRS
Université de Strasbourg
Pascal.Hintermeyer@misha.fr

LE MONDE DE L'EUTHANASIE (1998-2010)

Résumé. — Cette contribution concerne la manière dont les questions relatives à la fin de vie sont traitées à partir d'informations sur l'euthanasie. La période analysée porte sur une douzaine d'années à partir de 1998, lorsqu'est adopté en France un premier plan triennal sur la fin de vie. Le corpus est constitué par les articles parus dans *Le Monde*, quotidien qui s'efforce de traiter avec mesure ce sujet controversé. L'analyse porte sur les procédés discursifs et rhétoriques utilisés comme la révélation, la conjonction significative, la polarisation collective, la confrontation personnifiée et la reconstitution de drames générateurs. Elle se prolonge par une réflexion sur les schèmes d'interprétation mobilisés pour induire une nécessité, une conception du progrès et des connotations axiologiques irradiant à partir de termes polysémiques.

Mots clés. — Euthanasie, fin de vie, soins palliatifs, *Le Monde*, analyse de discours, schèmes d'interprétation.

La fin de vie est saturée d'émotions et de valeurs. Parmi les multiples éléments qui s'y enchevêtrent se retrouvent la mort, la souffrance, le droit, la décision, la liberté, la dignité. Elle suscite des partis pris contrastés, voire véhéments. Alors que certains médias amplifient encore délibérément l'émotion, d'autres cherchent à associer des informations pertinentes et des éléments de compréhension permettant de saisir la portée du sujet. *Le Monde* est emblématique de cette seconde attitude. Réputé documenté, sérieux, nuancé, il est aussi influent (au point qu'il a pu passer pour la voix officieuse de la France). Attaché à la réflexion, à la critique, à l'autocritique, il essaie de tenir une position équilibrée, en permettant l'expression de sensibilités différentes. Le traitement de l'euthanasie dans ce quotidien n'en est pas pour autant neutre, rigoureux ou cohérent. En tout cas, il a suscité un corpus important. Ce volume aurait même permis la publication d'un cahier périodique qui aurait pu s'intituler *Le Monde de l'Euthanasie*, en référence à d'autres thématiques (la diplomatie, l'éducation, les religions) ainsi mises en relief. Le sujet revient souvent au cours de la période 1998-2010. La première date correspond à la décision gouvernementale de mettre en œuvre un plan triennal sur la fin de vie pour 1999-2001, la seconde à l'engagement d'un nouveau plan triennal jusqu'en 2012. Une caractéristique récurrente du rapport politique à la mort (Hintermeyer; Lévy, 2006) au cours de cette période consiste à susciter un effort pluriannuel collectif et coordonné pour en améliorer les conditions. Un tel objectif fait appel à un consensus transcendant les divisions partisans. Pendant cette période, les textes publiés par *Le Monde* s'en tiennent, comme les autres journaux français, à la définition courante et restreinte de l'euthanasie, qui la considère comme le moyen de mettre fin par la mort aux souffrances d'un malade incurable. Ils ne se réfèrent pas à son sens étymologique et anthropologique de bonne mort (Pennec, 2004) qui demeure toutefois sous-jacent, au moins dans sa version minimale d'une mort à peu près acceptable ou un peu moins cruelle. L'un des problèmes de fond est d'ailleurs lié à cette imprécision sémantique : dans son acception restreinte, l'euthanasie tend à être envisagée comme centrale pour assumer la mort et, plus généralement, pour traiter des relations à la mort.

Largement partagée dans le corpus, cette position conduit à ne pas réduire ce dernier par la systématisation d'un critère nominaliste. En effet, certains articles concernent directement l'euthanasie volontaire alors que d'autres l'évoquent de façon explicite, allusivement ou en filigrane, à travers des développements sur les soins palliatifs, le suicide et la fin de vie. Une seconde caractéristique du corpus formé par ces documents est que ces derniers gravitent autour de l'euthanasie qui apparaît ainsi comme la cause de l'évolution des attitudes par rapport à la mort. *Le Monde* ne traite pas ces questions controversées de manière univoque, ne serait-ce que parce que les discours et leurs auteurs sont très différents les uns des autres. Ceux-ci sont écrivains, responsables politiques, médecins, militants, etc. Ils s'expriment souvent directement, mais leurs propos peuvent aussi être sollicités ou cités dans un article du journal. Les journalistes conçoivent des textes cohérents, aux accents plutôt informatifs ou réflexifs, et relevant de rubriques

variées : santé, culture, justice, sans oublier les éditoriaux, particulièrement intéressants pour saisir la ligne de la rédaction. Les articles ne relèvent donc pas tous du même niveau et ils sont en outre de longueur très variable, allant du simple entrefilet à la pleine page. Un comptage précis des occurrences serait donc peu pertinent même si l'on relève, au cours de cette douzaine d'années, des moments où elles se densifient : septembre 1998, mars 1999, mars 2000, avril 2001, novembre 2001, avril 2002, automne 2003, printemps 2004, avril 2005, mi-janvier/mi-février 2006, janvier 2007, février/mars 2008, décembre 2008, février 2009, début 2010. Cette tendance à la concentration des références est compensée par une dispersion tenant aux multiples facettes du sujet. La mort ne se laissant pas circonscrire aussi précisément que d'autres phénomènes, elle peut être évoquée à partir de multiples entrées. Dans la rubrique « Culture » ou dans *Le Monde des Livres* par exemple, beaucoup d'œuvres ou de manifestations envisagées concernent, d'une manière ou d'une autre, la finitude liée à la condition humaine. Même si certains de ces textes apportent des indications sur l'évolution des sensibilités par rapport à la mort, nous ne nous y intéressons qu'incidemment car les analyser en détail conduirait à revisiter les principes d'une esthétique de la mort (Guiomar, 1967) et à dilater une réflexion que nous focalisons sur les conditions de la fin de vie. Sur cette question, des points de vue variés, et même divergents, se côtoient dans le corpus. Mais cet ensemble disparate comporte des éléments saillants qui ressortent tout au long de la période et constituent des pôles d'attraction autour desquels se situent les discours sur la fin de vie. Ces structurations sémantiques résultent d'abord de procédés discursifs beaucoup utilisés pour traiter de la fin de vie et de l'euthanasie. Ils orientent le traitement de ces sujets complexes et induisent des cohérences simplificatrices, malgré l'hétérogénéité des événements, la diversité des opinions et les intentions réflexives. Nous nous proposons d'analyser ces ressorts du discours journalistique qui contribuent à donner son unité stylistique au *Monde de l'Euthanasie*. Ils induisent une continuité et une stabilité remarquables malgré les changements multiples et accélérés affectant les rapports à la mort entre 1998 et 2010. En rapprochant des informations dispersées, ils construisent un récit qui les intègre et les éclaire mutuellement. Cette élaboration du sens se prolonge par le recours à des conceptions générales pourvoyeuses de cadres d'intelligibilité. Dans une seconde partie, nous nous intéresserons à la manière dont la question de l'euthanasie est mise en perspective dans *Le Monde* grâce à différents schèmes d'interprétation renvoyant à des valeurs.

Les procédés discursifs

Les textes que *Le Monde* publie sur la fin de vie présentent des spécificités par rapport à d'autres manières de traiter du même sujet sur d'autres supports (ouvrages, revues scientifiques, films...). Malgré la multiplicité de leurs auteurs, ils ont des points communs. L'écriture journalistique se focalise sur des informations,

mais elles ne donnent pas lieu à quelque transcription automatique ou passive, elles sont intégrées dans des récits qui se caractérisent par la mise en relief de certains aspects, grâce à l'utilisation de techniques d'expression éprouvées. Parmi celles-ci, nous relèverons la révélation, la conjonction significative, la polarisation collective, la confrontation personnifiée et la reconstitution de drames générateurs.

La révélation

Dans la manière d'appréhender l'euthanasie, certains termes reviennent souvent. Il s'agit de lever un tabou, de transgresser un interdit, de sortir de la clandestinité. La thématique de la révélation ménage différents degrés, elle peut aller jusqu'à la volonté de dénoncer un scandale ou s'en tenir à l'intention de dévoiler un écart entre le droit et les mœurs. La révélation est aussi présentée comme une délivrance, elle est censée soulager et permettre de vivre en accord avec soi-même. Elle conduit à une revalorisation de l'aveu public, selon le modèle implicite du *coming out*, porté par une intention provocatrice et une revendication visant à modifier la frontière entre ce qui est licite, toléré et condamnable. Cet aveu retient d'autant plus l'attention qu'il porte sur des actes répétés et qu'il présente une dimension collective. *Le Monde* se fait volontiers l'écho de textes publiés dans d'autres journaux. Ainsi rend-il compte de l'initiative prise le 12 janvier 1999 par 132 personnes qui signent dans *France Soir* un appel à la désobéissance civique en matière d'euthanasie, déclarant « avoir aidé une personne à mourir ou être prêt à le faire » et proclamant que « la liberté de choisir l'heure de sa mort est un droit imprescriptible de la personne inhérent à la Déclaration des droits de l'homme ».

De même, plus de huit ans après, le 11 mars 2007, *Le Monde* évoque le manifeste par lequel 2 000 soignants ont affirmé le 8 mars dans *Le Nouvel observateur* et *Sud-Ouest* « avoir aidé des patients à mourir avec décence » et ont appelé à dépénaliser l'euthanasie. L'attrait pour la révélation met ainsi *Le Monde* en phase avec une grande partie de la presse française et étrangère. Un *coming out*, même atténué, peut avoir un retentissement important, pour peu qu'il émane d'une personnalité emblématique exerçant des fonctions éminentes. Ainsi Bernard Kouchner, alors ministre de la Santé, fait-il l'objet le 25 juillet 2001 et le 31 octobre 2001 d'articles consécutifs à ses entretiens avec un journal néerlandais puis avec *La Vie*, dans lesquels il déclare avoir pratiqué, au Liban et au Vietnam, des euthanasies sur des personnes condamnées à brève échéance : « Quand les gens souffraient trop et que je savais qu'ils allaient mourir, je les aidais ». Il précisera ensuite, devant les réactions suscitées par ses propos, qu'il s'agissait, non d'euthanasie, mais de soins palliatifs en période de guerre, ce qui témoigne de la perméabilité terminologique entre des approches pourtant généralement opposées. La révélation n'exprime pas seulement un souci de vérité, mais une exigence morale qui consiste à « sortir de l'hypocrisie ». Ce mot d'ordre s'inspire de l'éthique journalistique (Bernier, 2004) dénonçant les distorsions entre les actes

et les propos tenus à leur sujet. Ainsi l'éditorial du 12 novembre 2001 soutient la « volonté de rompre avec "l'hypocrisie" ». Un article du 5 février 2006, consacré aux positions relatives à la loi Leonetti instaurant le droit au laisser mourir, relève que « beaucoup dénoncent l'hypocrisie et les faux-semblants de cette loi ».

Le motif de l'hypocrisie affleure aussi de manière amoindrie, par exemple en pointant un non-dit. Ainsi dans le commentaire paru le 25 octobre 2008 à propos du livre d'Emmanuel Hirsch (2008 : 32) : « Jamais le nom de Chantal Sébire¹ n'est évoqué dans ce livre. C'est pourtant en réponse à l'émotion soulevée par le cas de cette femme [...] que le directeur de l'Espace éthique de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, publie cet opuscule ». Dans ce dernier exemple, c'est la journaliste Cécile Prieur qui dévoile qu'un livre a été écrit, sans que son auteur ne l'avoue, voire ne se l'avoue, en réaction à la sympathie soulevée par une femme ayant en vain sollicité l'euthanasie. Celle-ci s'insinue comme la vérité, d'ordinaire tenue secrète, des réflexions actuelles sur la mort. À d'autres moments, *Le Monde* ne fait que relever, relayer et redoubler une révélation parue auparavant, dans d'autres journaux ou dans une revue scientifique. Un article du 18 janvier 2006 indique que près de 3 000 euthanasies ont été pratiquées en Grande Bretagne en 2004 (selon une recherche publiée dans *Palliative Medicine*). Il précise que « les chiffres sont ceux d'une étude indépendante, la première du genre, réalisée par l'université anglaise de Brunel ». Au caractère massif de la pratique évoquée s'ajoutent l'indépendance, la scientificité et l'approche innovante de la source qui l'établit. Une telle référence vise à accroître la crédibilité et la force d'une révélation qui accorde à l'euthanasie une place cardinale dans les questions relatives à la fin de vie.

La conjonction significative

Un autre procédé discursif permet de situer l'euthanasie au cœur du rapport à la mort. Il consiste à opérer des rapprochements propices à la condensation du sens, à la cristallisation émotionnelle et à la création d'une unité de temps. Il apparaît nettement dès le début de la période, au moment de l'adoption du premier plan triennal sur la fin de vie. Le 18 septembre 1998, un article est intitulé : « Un théologien relance la polémique sur l'euthanasie ». Il est consacré à Jacques Pohier (1998) qui revendique le suicide assisté et révèle, dans *La mort opportune*, avoir à cinq reprises aidé quelqu'un à mourir. Dans les jours qui suivent, le journal évoque la décision du Conseil de l'Ordre des médecins de Midi-Pyrénées de relaxer un médecin poursuivi pour euthanasie, la réaction de Bernard Kouchner qui s'en réjouit et celle du président du Conseil national de l'Ordre estimant que ce dernier pourrait remettre en cause la position de l'instance régionale. Le 24

¹ Née le 28 janvier 1955, Ch. Sébire est décédée le 19 mars 2008, après avoir demandé à la justice l'autorisation de recourir à l'aide d'un médecin pour mettre fin à ses jours. Atteinte d'une tumeur incurable au visage, un esthésioneuroblastome, elle avait perdu l'odorat, le goût, la vue. (Note de la rédaction.)

septembre, *Le Monde* annonce et commente le plan Kouchner de lutte contre la douleur et de renforcement de l'offre de soins palliatifs. Il publie une interview du ministre ainsi qu'un éditorial. Or celui-ci juxtapose le projet ministériel et les événements précédents traités quelques jours plus tôt et il commence par les relier aux actes de Christine Malèvre (1999), une infirmière mise en examen au début de l'été qui publiera l'année suivante un livre faisant écho à l'éthique de la révélation puisqu'intitulé *Mes aveux*. Ces rapprochements constituent une séquence narrative et suggèrent une causalité : « Une infirmière de l'hôpital de Mantes-la-Jolie qui reconnaît avoir donné la mort à une trentaine de malades incurables ; un théologien qui révèle avoir aidé cinq personnes à mourir ; un médecin poursuivi pour euthanasie relaxé par ses pairs : il aura fallu ces trois affaires exceptionnelles pour que le gouvernement adopte un certain nombre de mesures importantes destinées à améliorer les conditions de la fin de la vie ». Le passage est stylistiquement efficace. La mise en relief et la répétition des substantifs suggère un déferlement rythmiquement d'autant plus irrésistible qu'il est accru par le crédit associé aux professions citées. La mise en série est soudain interrompue par l'usage du double point : au moment où l'éditorialiste cesse d'énumérer des informations reprises des éditions récentes pour passer à l'explication et où il avance une analyse plus globale, l'emploi du futur antérieur marque une nécessité rétrospective.

Bien sûr, on peut s'étonner que le plan gouvernemental soit présenté, non comme un développement de l'institutionnalisation des soins palliatifs, dont le journal a rendu compte depuis le début des années 1990, mais comme une création quasiment *ex nihilo*, ou plutôt comme une réaction à « trois affaires exceptionnelles » venant de se produire. Ce télescopage des temporalités devrait surprendre quelqu'un d'un peu familiarisé avec l'élaboration de décisions gouvernementales ambitieuses. Or, l'éditorialiste du *Monde* est particulièrement au fait des délais usuels en la matière. Il n'en sacrifie pas moins la vraisemblance à l'attrait exercé par une narration reposant sur un enchaînement causal fictif. Ce procédé rhétorique induit une conception réactive de l'action publique, même sur des sujets de fond. En l'occurrence, les conditions de la fin de vie et le développement des soins palliatifs sont présentés comme une tentative pour répondre à la révélation de l'ampleur prise par l'euthanasie. Comme les journalistes ont contribué à cette révélation, ils s'attribuent implicitement un rôle dans les décisions politiques, en prenant le risque du mélange des genres et de la réduction de l'esprit critique à la couverture redondante des « affaires ». D'ailleurs, cette association entre les soins palliatifs et l'euthanasie va prévaloir pendant toute la période, alors même que ceux qui prônent les premiers sont fréquemment invités à s'exprimer, mais souvent dans des circonstances où ils sont appelés à réagir à des cas d'euthanasie et à situer leur point de vue par rapport à elle. L'euthanasie tend ainsi à être présentée comme le point de repère récurrent par rapport auquel se définissent les attitudes par rapport à la mort et à la fin de vie.

Des polarisations collectives

Se cristallisant autour de révélations, de conjonctions temporelles et de causalités reconstruites, l'information et les débats à propos de la fin de vie et de l'euthanasie font une part importante aux prises de position de protagonistes puissants, organisés en institutions et groupes de pression, avec de fortes polarisations. L'analyse des propos publiés conduit à identifier des foyers producteurs de discours sur l'euthanasie, et principalement :

- les Églises et les personnalités qui s'expriment en leur nom, les religieux et théologiens, plus généralement les croyants, eux aussi susceptibles de prises de position organisées, comme celle issue du groupe Parole dans un point de vue du 7 juillet 2001 ;
- les responsables gouvernementaux, parlementaires et membres de partis politiques, ceux qui exercent le pouvoir ou y aspirent étant parfois éclipsés par les autorités administratives, lorsqu'elles prennent des décisions comme celle, commentée le 12 juillet 2000, de fermer la clinique de la Martinière (Essonne) à la suite de présomptions d'euthanasie ;
- les nations et les États, notamment ceux qui ont modifié leurs dispositions par rapport à l'euthanasie ou ont adopté une approche servant de référence, positive ou négative. Les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse sont des pays souvent évoqués. Parmi les autres exemples volontiers cités, figurent la Grande Bretagne, le Danemark et l'Oregon, le seul État américain autorisant le suicide assisté. Le journal relate aussi les débats sur les modifications de la position des institutions internationales, par exemple le Conseil de l'Europe ;
- les juges et la Justice, avec l'évolution de la jurisprudence, les commentaires sur les « affaires » et les verdicts à leur sujet, les possibles conflits entre différents niveaux de juridiction, y compris supranationaux, ce qui conduit à évoquer les recours devant la Cour européenne des droits de l'homme, par exemple dans les articles des 19 et 20 mars 2002 traitant de la requête déposée contre le Royaume-Uni par Diane Pretty, paralysée par une dégénérescence nerveuse incurable, à laquelle les tribunaux britanniques n'avaient pas accordé l'assurance que son mari ne serait pas poursuivi s'il l'aidait à mourir ;
- les soignants, relevant de diverses professions et spécialités, qui gravitent autour des médecins, avec leurs associations professionnelles et le Conseil de l'Ordre. Parmi ces médecins, les points de vue et témoignages de ceux qui sont présentés comme des experts de la fin de vie sont souvent sollicités, en particulier les gérontologues ainsi que les praticiens exerçant en soins palliatifs, ces derniers se regroupant dans la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) dont les congrès annuels sont largement couverts. Autres spécialistes en première ligne, les anesthésistes-réanimateurs des services d'urgence qui peuvent s'appuyer sur la Société de réanimation de langue

française (SRLF) et sont fréquemment amenés à arbitrer entre le maintien en vie et l'obstination déraisonnable.

Certaines personnalités se trouvant à l'intersection de plusieurs de ces milieux peuvent bénéficier de leurs audiences cumulées, comme le parlementaire-médecin, même si la compatibilité entre registres différents peut s'avérer périlleuse, par exemple dans le cas du ministre-médecin. À côté de ces catégories bien établies et aisément repérables, d'autres ont une consistance plus incertaine ou intermittente. Ainsi les éthiciens, souvent par ailleurs médecins ou représentants d'une sensibilité spirituelle, ont tendance à être présentés de façon autonome à la faveur de la nouvelle position prise en 2000 par le Comité national consultatif d'éthique (CNCE). *Le Monde* du 3 mars met en relief cette évolution : en se démarquant de son avis publié en 1991 qui « désapprouvait qu'un texte législatif ou réglementaire légitime l'acte de donner la mort », le CNCE prône à présent la création d'une « exception d'euthanasie » lorsqu'il y a consentement et consensus. Des articles et réactions au cours des semaines suivantes font écho à ce changement, les diverses positions étant résumées le 4 mai par le médecin et journaliste Jean-Yves Nau. Par rapport aux puissances, professions et lobbys identifiables, le journal se réfère volontiers à l'opinion, mais elle est souvent invoquée en creux ou allusivement, à travers l'actualité culturelle, les points de vue, le courrier des lecteurs, les sondages, enquêtes, témoignages, reportages. Malgré une révérence en quelque sorte obligée puisqu'un journal tire d'elle une part importante de sa légitimité dans un contexte démocratique, l'opinion est invoquée de manière assez discrète et elle apparaît en somme assez paradoxale. Présentée comme perméable à l'idée d'abrégé les souffrances, émue par le calvaire de ceux qui demandent en vain la mort et réceptive à l'euthanasie volontaire, elle se prononce aussi bien en faveur des soins palliatifs. Ainsi un article du 11 juin 2009 présente une enquête récente montrant que les personnes interrogées sont majoritairement convaincues par les soins palliatifs tout en craignant de ne pas en bénéficier en raison de l'insuffisance des moyens qui leur sont consacrés. Mais, autant les ténors des soins palliatifs sont sollicités à s'exprimer, autant les bénévoles qui représentent une composante décisive de l'accompagnement, restent dans l'ombre. Curieusement, le journal s'intéresse peu à ces milliers de volontaires qui consacrent beaucoup de leur temps auprès des mourants et semblent épargnés par le tabou de la mort sur lequel il insiste fréquemment.

Une confrontation personnifiée

Les informations et débats sur la fin de vie sont traversés par des confrontations de protagonistes qui se réfèrent à des conceptions rivales au niveau international. Il arrive que *Le Monde* évoque des organisations étrangères, par exemple la *Voluntary Euthanasia Society* (le 18 janvier 2006) ou l'association *Dignitas* qui pratique des suicides assistés en Suisse (25/26 mai 2008), mais c'est souvent en

référence à des controverses françaises. À ce niveau national, l'une des options est défendue par l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD). Créée en 1980, elle revendique 24 000 adhérents en 1998 et plus de 40 000 un dizaine d'années après. Elle milite pour « le libre choix de terminer sa vie, de manière à la vivre jusqu'à la fin dans les conditions les meilleures ». Certains de ses partisans radicalisent cette position, ce dont rend compte un article du 30 janvier 2007 portant sur l'apparition d'une nouvelle génération de militants, avec l'arrivée des *baby-boomers* à la retraite. Certains d'entre eux sont interviewés, par exemple une femme déclarant : « Jamais je n'accepterai d'être diminuée ».

L'organisation antagoniste, l'Alliance pour les droits de la vie (ADV), souvent citée par la presse catholique, l'est très peu dans *Le Monde*. Celui-ci met en valeur le mouvement des soins palliatifs, actif en Grande-Bretagne dès les années 1970, qui s'implante en France une quinzaine d'années plus tard (Castra, 2003). Cette approche prône une réorientation de l'activité médicale dans des situations où elle renonce à guérir, mais s'efforce de lutter contre la souffrance et d'humaniser la fin de vie. Au cours de la période 1998-2010, dans le quotidien comme dans le débat public, se prolonge une opposition consolidée depuis le milieu des années 1980 entre euthanasie volontaire et soins palliatifs. *Le Monde* ne cherche pas à faire bouger les lignes ou à rapprocher les points de vue en faisant ressortir ce que les deux perspectives peuvent avoir de commun : la volonté d'assumer la mort, le refus de la souffrance, le projet de mettre le patient au centre du système de soin et de valoriser la dernière étape de l'existence. Il préfère personnifier la confrontation en donnant des visages aux deux causes. De la sorte, il met en place une galerie de portraits qui incarnent le rapport à la mort au cours de la période considérée. Généralement brossés en quelques traits, ces portraits sont évocateurs à la manière d'un dessin de presse. Ils représentent souvent des experts, des personnalités renommées, des spécialistes légitimées par un engagement de longue durée. Celui-ci autorise les raccourcis approximatifs et les rétrospectives audacieuses. Lorsque Régis Aubry, président de la SFAP, devient chargé de mission pour le programme national de développement des soins palliatifs, il est présenté le 14 mars 2009 comme « inspireur de la loi sur la fin de vie ». Le motif de l'influence occulte peut se joindre ou se substituer à la veine héroïque du pionnier, qui affleure par exemple dans cet article du 26 novembre 2004² : « Pionnière des soins palliatifs, le docteur Isabelle Marin est une femme en colère. "Ces malades, personne n'en veut, révèle-t-elle. Le tabou de la mort s'est déplacé sur le mourant" ». Chacun des traits concourt à l'évocation emphatique : la personnalité appartient à un groupe socialement et moralement valorisé, elle est pionnière d'une cause procurant un surcroît de légitimité, elle s'affranchit de la langue de bois et brise la loi du silence pour pourfendre l'hypocrisie et apporter une révélation, elle valide le stéréotype du tabou de la mort en l'incarnant dans ces mourants, victimes d'une ultime exclusion, qui stimulent en elle la passion sous

² Accès : http://www.lemonde.fr/cgiin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=878318&clef=ARC-TRK-D_01

la forme paroxystique de la colère. Autant de caractères dont la juxtaposition esquisse un héroïsme d'aujourd'hui, mêlant la lucidité et la passion, la fidélité et l'impulsivité. Ce nouvel alliage des conventions et des audaces, cette générosité transcendant les contradictions, réactualise le motif de l'avant-garde.

En célébrant ces valeurs alors même qu'il brosse un portrait, le journaliste contemporain n'exhibe-t-il pas un idéal du moi acceptable à la fois pour ses collègues et ses lecteurs ? Une manière courante de forcer le trait est d'insister sur le contraste entre l'engagement à long terme et l'urgence de réagir contre ce qui le contrarie. Marie de Hennezel (1995), dont un livre a été préfacé par François Mitterrand, est une figure emblématique des soins palliatifs. Connue pour sa dénonciation du déni de la mort, elle écrit qu'« on reste pantois » après les prises de position favorables à une loi sur l'euthanasie, émises par les deux candidats au second tour de l'élection présidentielle de 1987. Une autre personnalité passionnée de soins palliatifs, la docteure Renée Sebag-Lanoë, est invitée à s'exprimer aux moments charnières des débats sur la fin de vie : après la parution du livre de Jacques Pohier (1998) elle précise que chacun doit pleinement « vivre sa mort » ; en 2000, elle réagit à l'avis du CNCE, et son indignation croît encore en 2009. Elle rappelle alors : « J'ai fait partie des pionniers des soins palliatifs en France et en Europe » et ajoute, en référence à la tradition de gauche dont elle est issue, « je suis littéralement atterrée de voir les socialistes soutenir une proposition de loi en faveur de l'euthanasie ». L'exaltation passionnelle et les formules peu tempérées se retrouvent dans l'autre camp. La stylisation des personnages y est tout aussi manifeste. Dans les articles qui suivent la mort de Vincent Humbert³ en septembre 2003, son nom est fréquemment suivi d'une apposition comme « ce jeune tétraplégique qui réclamait "le droit de mourir" ». Au cours des suites judiciaires de cette affaire d'euthanasie, qui se conclut par un non-lieu général en 2006, les protagonistes apparaissent eux aussi très typés : le docteur Chaussoy, assumant la décision prise, et surtout la mère de Vincent, Marie Humbert, dénonçant inlassablement l'hypocrisie de la justice. Parmi les autres adeptes de l'euthanasie, Christine Malèvre fait l'objet du traitement le plus caricatural. Cette infirmière, accusée d'avoir tué 7 malades à l'hôpital de Mantes-la-Jolie en 1997 et 1998, est décrite comme « fascinée par la mort selon les experts psychiatres » dans un article du 21 janvier 2003 qui en fait la « madone de l'euthanasie ». Les médias créent des personnages aisément identifiables dont ils relatent le destin. Ils se focalisent aussi sur des célébrités (Javeau, 1988) ou, au moins sur des noms familiers. Le 11 décembre 2002, *Le Monde* met en relief le suicide de Mireille Jospin en rappelant que la mère de l'homme politique était favorable à la dépénalisation de l'euthanasie. Cette présentation illustre une tendance répandue à la personification de causes opposées et à la stylisation des caractères de leurs promoteurs.

³ Tétraplégique après un accident de la route, V. Humbert (1981-2003) s'est battu pour obtenir le droit de mourir dans la dignité, y compris en écrivant au président de la République. Des polémiques ont entouré cette demande. (Note de la rédaction.)

Des drames générateurs

Si les protagonistes des controverses sur l'euthanasie sont très typés, les situations par rapport auxquelles ils se prononcent et se déterminent le sont tout autant. Elles secrètent la tragédie en exhibant différentes versions de l'impuissance humaine dans des circonstances extrêmes. Ces drames génèrent dans l'opinion une émotion dont les médias rendent compte tout en la propageant, ce qui suscite des réactions politiques, elles aussi suivies d'informations et de commentaires dans les journaux. De telles boucles retiennent l'attention sur le sujet et l'entretiennent pendant un certain temps. Les articles se succèdent alors, ils s'appellent et se répondent, déterminant des phases où tendent à se concentrer les textes sur la fin de vie. Plusieurs de ces moments forts, et notamment ceux qui durent le plus longtemps, renvoient aux drames de l'euthanasie dont la diversité peut se ramener à deux types majeurs.

Le premier pousse au-delà de la limite supportable la dissociation de l'esprit et du corps. Il met en scène un sujet conscient, en pleine possession de ses facultés mentales mais, à la suite d'un accident ou d'une maladie, trahi par son corps dont il devient prisonnier à perpétuité. Il se trouve alors réduit à une simple volonté, dépourvu de toute emprise sur le monde et sur son propre corps, et se retourne contre lui-même, avec l'intention répétée d'en finir, ce qui lui est impossible puisqu'il est privé de toute capacité à agir et doit se remettre à d'autres pour le faire à sa place. Ce cas de figure correspond à la conjonction idéal-typique qui mobilise les partisans de l'euthanasie volontaire et leur assure une audience favorable dans l'opinion lorsque celle-ci est interrogée sur ces situations hypothétiques. Le drame met en scène cette conjonction exceptionnelle. Il est d'autant plus intense que la trahison physique est redoublée par une trahison sociale, puisque le sujet demande à être délivré de son corps, mais essuie des refus liés aux règles médicales et juridiques en vigueur. Il se tourne donc vers l'autorité politique suprême, celle qui reste quelque peu parée de l'attribut conférant traditionnellement au souverain le droit de vie et de mort sur ses sujets et celui de prendre des décisions dans des circonstances hors normes. En France, c'est au président de la République, perçu comme un monarque républicain, qu'est adressée la supplique de consentir à une grâce à l'envers en accordant la mort à celui qui ne peut pas se la donner lui-même. Dans les médias, cette problématique se condense sur un nom, celui de Vincent Humbert. Et l'insoutenable tragédie ne cesse que grâce à l'intervention de la figure maternelle, qui a acquis dans l'épreuve l'intime conviction qu'il lui incombe de mettre un terme à une vie qu'elle a donnée, puis de tenir tête aux juges qui, eux, se dérobent par un non-lieu, la privant de la possibilité de proclamer la portée de son geste. Ce drame de la mère prolongeant le sacrifice de son fils a donné lieu à une pièce de théâtre militante intitulée *Le procès interdit de Marie Humbert* dont *Le Monde* rend compte le 26 septembre 2006. Comme d'autres journaux, il considère que le drame de Vincent est à l'origine d'une importante évolution de la législation : « L'affaire Humbert a conduit le Parlement à adopter;

en avril 2005, une nouvelle loi sur le droit des malades et l'accompagnement de la fin de vie » (Sandrine Blanchard, 04/01/06). Une variante de ce drame de l'impuissance de l'esprit à mourir pour échapper à un physique qui lui est devenu insupportable est la situation du sujet qui refuse d'assumer un corps défiguré dans lequel il ne se reconnaît plus, le paradoxe étant qu'il s'estime contraint à l'exhiber pour obtenir l'autorisation d'en être délivré. Dans ce drame, la détresse est illustrée par un visage, celui que Chantal Sébire montre à la fin de l'hiver 2008 à la télévision. Atteinte d'une tumeur incurable à la face, elle demande le droit d'être euthanasiée, ne l'obtient pas et finit par se suicider. Matignon confie alors au député Leonetti, l'auteur de la loi de 2005, la mission d'évaluer la mise en œuvre de cette loi.

Le second type est différent en ce que l'altération est encore plus complète et que le cerveau est irrémédiablement endommagé. L'état végétatif persistant correspond à une situation où la vie se poursuit alors que la conscience de soi a disparu. En l'absence d'un sujet susceptible d'exprimer sa volonté, un proche demande qu'on arrête l'alimentation artificielle, mais il se heurte à l'opposition d'autres proches, du corps médical ou des autorités. Après divers rebondissements et péripéties, le dernier acte peut sembler interminable. Le proche invoque le droit d'un malade à demander l'arrêt des soins (reconnu depuis la loi Kouchner du 4 mars 2002), il obtient la suspension de l'hydratation et de l'alimentation artificielles, mais il trouve insoutenable le temps que la mort met à venir. *Le Monde* du 14 mars 2009 illustre le drame des proches de patients que l'on fait ainsi mourir de soif et de faim. Il évoque Patrick Koffel, qui souffrait d'une lésion cérébrale depuis 4 ans à la suite d'un accident de moto, et qui est mort le 25 novembre 2008 après avoir été privé d'alimentation. Son épouse déclare : « Onze jours, ce fut ignoble ». Sont également cités les propos de Danièle et Paul Pierra, dont le fils est mort 6 jours après l'arrêt de son alimentation : « On les fait mourir à petit feu ». Les articles portant sur ce genre de situations mettent en cause une abstention thérapeutique assimilée à une cruauté.

Les deux types de drames conduisent le journaliste qui s'y réfère à critiquer une société protégeant la vie de ses membres jusqu'au point où cette sollicitude et les lois qui la fondent se retournent contre eux et les soumet à un calvaire interminable. Une différence est que le premier type de drames a généré davantage d'initiatives politiques. Non seulement il tire un surcroît d'intensité en radicalisant la partition du corps et de l'esprit, mais il peut s'apparenter à d'autres circonstances dans lesquelles un sujet, auquel des droits sont formellement reconnus, se trouve effectivement incapable de les exercer. Le drame de l'euthanasie peut alors être rapproché d'autres cas de discrimination traités dans les médias et être placé sous le signe de conceptions générales consensuelles.

Les schèmes d'interprétation

La thématique de l'injustice à dénoncer renvoie à des valeurs et nous conduit à nous intéresser aux manières dont les récits construits par les journalistes s'insèrent dans des schèmes d'interprétation disponibles. En fait, les procédés discursifs que nous venons de relever induisent déjà des logiques interprétatives dès lors qu'ils comportent une dimension de stylisation pourvoyeuse de significations. Bien sûr, l'écriture journalistique recourt à des formules incisives ou à des raccourcis simplificateurs pour susciter l'attention ou esthétiser les sujets traités (Caune, 1997), mais ce faisant elle les propose comme fil conducteur au lecteur désireux de comprendre les informations qui lui sont apportées. La construction d'une cohérence est encore renforcée par le recours à des schèmes comme ceux qui induisent une nécessité, une conception du progrès et des connotations axiologiques irradiant à partir de termes polysémiques.

Nécessité et continuité

Le Monde de l'Euthanasie utilise différentes manières de suggérer une nécessité. Le temps des verbes utilisés pour informer marque déjà une intention. Il est remarquable de ce point de vue que l'information ne se conjugue pas seulement au présent. *Le Monde* affectionne tout particulièrement la locution « devait » suivie d'un infinitif (le ministre devait annoncer). À une époque où la concurrence pour le scoop privilégie la réactivité des chaînes d'information en continu, cette tournure permet de compenser le retard de la presse écrite. Elle implique que le journal est si bien introduit dans les cercles où se prennent les décisions qu'il peut les anticiper avec une quasi-certitude qui leur confère un caractère inéluctable. Le recours au futur antérieur, qui accorde au journaliste un *ethos* d'autorité, est une autre manière de desserrer la tyrannie de l'immédiat. Il introduit un recul temporel à partir duquel la portée d'un événement ressort plus aisément. De ce point de vue, il contraste avec le futur qui reste sur un mode interrogatif : « L'histoire de Vincent Humbert marquera-t-elle une étape décisive dans le débat sur l'Euthanasie ou restera-t-elle une bouffée d'émotion médiatique ? » se demande le journal le 14 novembre 2003. Il répondra ensuite par l'affirmative et l'usage du passé. Les temps des verbes qui le marquent sont en outre appropriés à un schéma répandu dans les médias, celui de la mise en série. Rapprocher des événements qui se sont produits à des moments différents permet à la fois d'ordonner des informations qui se présentent séparément et de faire un lien entre eux. En activant de tels schémas d'intelligibilité, le travail journalistique se prévaut de l'aptitude à inscrire les phénomènes dans un continuum qui en dégage le sens. Il peut se présenter comme une esquisse d'histoire immédiate. L'art de la mise en série converge avec d'autres manières d'induire des continuités. À partir d'éléments disparates, il s'agit de constituer un ensemble doté de significations communes. Une technique minimale pour faire de l'unité avec la diversité consiste à se référer à un débat qui se poursuivrait et s'enrichirait au fur et à mesure.

Des événements hétérogènes, relevant de différentes rubriques, peuvent alors apparaître comme autant d'incitations à « relancer le débat ». Ainsi un article de Philippe Bernard et Sandrine Blanchard du 12 novembre 2001 revient-il sur un commentaire publié quelques jours plus tôt au sujet du film de Jean-Pierre Améris, *C'est la vie*, en le rapprochant de la parution d'un livre (*La dernière liberté* de François de Closets) et de récentes déclarations du ministre de la Santé se disant partisan de « changer la loi » (qui assimile l'euthanasie à un crime). En mettant en rapport ces trois sujets, les journalistes estiment que le débat sur l'accompagnement de la fin de vie est relancé. Ils peuvent de plus envisager leur propre travail comme une contribution à cette stimulation nécessaire du débat public. Comme celui-ci ne saurait se passer de comparaisons internationales, le journal s'y livre volontiers, ce qui alimente des considérations souvent reprises sur le retard français, au sujet de l'euthanasie comme en d'autres matières. Cette idée est par exemple développée par le parlementaire Lucien Neuwirth dans l'interview qu'il accorde le 25 février 1999 après le dépôt d'une proposition de loi sur la fin de vie. Le président Jacques Chirac reprend en écho cette interprétation le 12 mars suivant. Une consolation implicite à ce consensus sur le retard français est qu'il y a plus attardé encore, le voisin italien pouvant ici être montré du doigt, ce qui implique que l'influence de l'Église catholique est responsable des résistances au changement.

Le progrès

La thématique du retard renvoie au schéma d'interprétation inverse, très prégnant dans *Le Monde de l'Euthanasie*, celui du progrès. Il donne lieu à deux versions déclinées dans le corpus. La première fait état de fortes réticentes, mais considère que la France avance pas à pas. Un article du 17 avril 2002 considère ainsi que le ministre de la Santé fait un pas en faveur de l'euthanasie. Cette évolution graduelle a été mise en perspective quelques mois plus tôt, dans l'éditorial du 12 novembre 2001, intitulé « Finir sa vie », qui évoque ainsi la situation de l'euthanasie dans différents pays : « Les Pays-Bas font figure de pionnier [...]. La Belgique s'apprête à leur emboîter le pas [...]. En Grande Bretagne, des prises de position médicales se multiplient en faveur de sa légalisation [...] Aux États-Unis, une épreuve de force se dessine entre le ministre de la justice [...] et l'État de l'Oregon [...]. En France, le débat reste timide ». Un tel tableau accuse les contrastes, entre pionniers et suiveurs, entre ceux qui sont réactifs et les autres, entre les combattants et les hésitants, les hardis et les timides. Cette distribution internationale des rôles renforce l'idée du retard français et indique dans quelle direction souffle le vent du progrès. Parmi d'autres exemples de formulations suggérant un sens de l'Histoire, on peut citer ce passage de l'article de Cécile Prieur le 30 janvier 2007 : « Bien qu'elle proscrive toujours toute possibilité d'aide active à mourir, la France a toutefois progressé sur la question de la fin de vie. » En dépit du redoublement concessif marquant la pesanteur qui dériverait d'un rejet systématique face aux potentialités actives autorisées ailleurs, le pays avancerait à

son rythme. Le message sous-jacent n'est-il pas alors que, si la France cessait de proscrire toujours toute possibilité d'aide active à mourir, elle emprunterait avec plus de détermination la voie du progrès ? La seconde version du schéma du progrès concerne la période du corpus postérieure à 2005. Elle peut se résumer ainsi : l'adoption cette année-là, grâce à un large consensus parlementaire, de la loi Leonetti représente un progrès majeur et une base solide pour d'autres avancées. Des difficultés subsistent, mais il s'agit de travailler à les lever, même si la façon dont elles sont présentées, à la suite de l'auteur de la loi sur la fin de vie, est assez surprenante. Le premier problème serait dû à l'information insuffisante, mais l'insistance sur cette explication semble un peu courte, nul n'étant censé ignorer la loi et les médecins concernés disposant pour cela des compétences et des réseaux d'information appropriés. La seconde difficulté mise en avant découle de l'insuffisance des moyens. Ainsi, au début de 2010, Jean Leonetti interroge-t-il le Comité d'éthique : « Comment mettre en place un système de financement des soins palliatifs ? ». *Le Monde* aurait pu s'étonner que l'avis du Comité d'éthique soit sollicité, non sur un problème éthique, mais sur des questions organisationnelles et financières. Si de tels glissements ne sont pas relevés, n'est-ce pas en raison du prestige que conserve le schéma selon lequel la mise en œuvre des meilleures intentions peut être entravée par la faiblesse des moyens dont l'augmentation améliorerait la situation ? Une telle interprétation centrée sur les ressources quantifiables est une façon simple mais répandue de faire appel au schéma du progrès.

Connotations axiologiques

Les modèles d'intelligibilité qui viennent d'être évoqués posent déjà bien des questions. La mise en série ne postule-t-elle pas le schéma d'une réaction en chaîne, voire d'une causalité, entre des événements ainsi sortis de leur contexte ? Relancer le débat suffit-il à le faire avancer ? L'injonction au progrès ne conduit-elle pas à d'étranges dissociations avec la réalité ? L'exemple à cet égard le plus saisissant du corpus est l'article de Sandrine Blanchard du 12 février 2009 : « La France a légalisé l'euthanasie. Ne vous étonnez pas, vous avez bien lu. Car regardez ce qui vient de se passer en Italie ». Les controverses transalpines sur la mort d'Eluana Englaro, après 17 ans de coma, font paraître la France comparativement progressiste. Mais, à force de manier les effets d'annonce paradoxaux, ce genre d'interprétation accroît les confusions sémantiques préjudiciables à la clarté du débat. Ces flottements sont d'ailleurs communs de nos jours et justifient notre choix de ne pas nous en tenir à un critère nominaliste dans la constitution du corpus. Les journalistes ne sont pas les seuls à jouer avec les mots, les responsables politiques le font aussi : nous avons vu Bernard Kouchner expliquer qu'une aide médicale à mourir pouvait relever des « soins palliatifs en période de guerre ».

Cette plasticité des termes se retrouve dans d'autres journaux et chez des sociologues. Par exemple, François de Singly s'exprime dans le *Journal du Dimanche*

à la suite de la mort de Vincent Humbert : « Il est mort en homme libre malgré son immobilisation totale [...]. C'est trahir son geste que de le ranger dans la catégorie de l'euthanasie ». Le sens de ce mot devient d'autant plus incertain que ses connotations axiologiques se font envahissantes. Certaines circonstances les exaltent encore et précipitent les interférences. Les 12 et 13 avril 2001, toute la presse commente la légalisation de l'euthanasie aux Pays-Bas. L'éditorialiste de *l'Osservatore Romano* interroge : « Un médecin peut-il légitimement assumer le rôle d'un boucher ? ». Celui du *Figaro* estime que la distance est courte entre « l'euthanasie de confort » et « l'euthanasie économique ». Des rapprochements sont faits avec la loi sur l'euthanasie adoptée par le régime nazi en 1941. Dans un tel contexte, l'éditorial du *Monde* apparaît mesuré et avant tout soucieux de la portée anthropologique de l'événement, envisagé comme un changement dans la conception de l'homme : « Une vie ne vaut que si elle est belle, bonne. Utile ». Comparé à d'autres journaux, *Le Monde* s'en sort très honorablement, il évite les polémiques, les partis pris et les caricatures, même si l'on y retrouve les difficultés découlant de la polysémie, de l'imprécision et de la saturation axiologique des termes utilisés.

Le Monde n'échappe pas aux difficultés d'une réflexion sur la fin de vie dans une société embarrassée par cette étape de l'existence (Thomas, 1991). Repoussée aux marges de la vie sociale, la mort est devenue peu familière (Ariès, 1975). Gagnée par un processus de déformalisation (Elias, 1983), elle est devenue difficile à exprimer. Les termes pour la dire, l'annoncer et la penser témoignent de cette incongruité compensée par une pléthore de jugements de valeur. Comme l'euthanasie, d'autres mots clés, répétés à l'envi dans la presse et l'opinion, sont chargés d'ambiguïtés. La dignité recouvre des positions divergentes selon qu'elle est considérée comme intrinsèque à l'être humain ou qu'elle exprime une conception normative à son sujet (Hintermeyer, 2003). L'invocation du tabou, susceptible de se recommander d'auteurs consacrés (Gorer, 1965 ; Ariès, 1976 ; Baudrillard, 1976) peut, elle aussi, devenir un stéréotype quelque peu contradictoire. L'éditorial qui vient d'être cité à propos de la loi néerlandaise est centré sur « le tabou de l'euthanasie ». Mais, puisque le journal le révèle, il peut aussi donner dans la prophétie auto-réalisatrice en annonçant bientôt (le 12 novembre de la même année) que « la fin de vie relève cependant de moins en moins du tabou ». Se concentrer sur des pétitions de principe, des préalables axiologiques et des contradictions *a priori* ne dispense-t-il pas de s'interroger sur la place susceptible d'être effectivement reconnue à la mort dans un système de soin et un fonctionnement social qui en minimisent la portée ?

Conclusion

Le Monde prend beaucoup de précautions pour traiter de la fin de vie. Il emploie souvent les guillemets, nuance les propos, sollicite des sensibilités différentes. Il

s'efforce de rapporter les informations aux réflexions susceptibles de les mettre en perspective (Bernier, 2004). Conscient de la complexité des problèmes qu'il soulève, le quotidien s'efforce de les aborder avec un esprit critique et d'en souligner les dimensions fondamentales et philosophiques. Malgré ces précautions, nous avons montré par l'analyse de discours que le propos faisait largement appel à des procédés d'exposition comme la révélation, la conjonction significative, la polarisation, la personnification, l'unification temporelle, la dramatisation. À ces techniques d'écriture, très usitées dans les médias, s'ajoute une dilection pour des schèmes d'interprétation simples tels que la mise en série, l'idée d'un débat à relancer, d'un retard à rattraper ou de progrès à accomplir. Sachant l'efficacité de ces ressources par lesquelles il construit la présentation de la fin de vie, *Le Monde* les tempère par une tonalité réflexive et pondérée qui lui permet de les utiliser tout en s'en distanciant quelque peu et en se ménageant la possibilité de se replier sur le second degré. Il se méfie lorsque cet équilibre, caractéristique de sa ligne éditoriale, risque d'être compromis. Il s'avère réticent lorsqu'un personnage du drame sort en quelque sorte de son rôle, prend la place du metteur en scène et devient actif au point d'utiliser une technique comme la conjonction significative. Ainsi, lorsque Vincent Humbert décide de mourir la veille de la sortie de son livre, cette concordance des temporalités, loin de potentialiser l'audience de l'ouvrage, a-t-elle plutôt tendance à éveiller la suspicion de journalistes qui semblent peu apprécier qu'on fasse à leur place les rapprochements pertinents. Ils semblent prêts à se laisser entraîner dans des logiques simplificatrices pour autant qu'ils en maîtrisent les ressorts, en valident l'emploi et n'en sont pas dupes. Ils les font fonctionner tout en se rendant vraisemblablement compte de leurs limites. Et s'ils ne s'en apercevaient pas, il leur suffirait de lire les propos du docteur Jean-Christophe Mino, interviewé dans *Le Monde* du 14 juin 2008 à la suite de l'ouvrage qu'il vient de publier (Fournier; Mino, 2008) : « La focalisation pour ou contre l'euthanasie dans les médias empêche malheureusement d'examiner les pratiques de soins quotidiennes. Elle est un obstacle pour aborder concrètement ces sujets difficiles ».

Pendant la période considérée, cette critique frontale du traitement médiatique de l'euthanasie débouche, au début des années 2010, sur un consensus en faveur d'enquêtes approfondies sur les conditions de la fin de vie médicalisée. Jean Leonetti, qui est parvenu à rassembler les parlementaires autour de sa loi sur la fin de vie, réussit quelques années plus tard, au terme de sa mission d'évaluation, à convaincre de l'intérêt à créer un « observatoire de la fin de vie ». Ce projet heurte pourtant la tendance des journalistes – des intellectuels en général, voire de l'opinion – à se focaliser sur les cas-limites et les situations exceptionnelles. Il vient opportunément rappeler que les morts privilégiés par les médias sont seulement quelques-unes parmi les quelque 500 000 qui se produisent chaque année en France, dans des conditions en somme encore mal connues. D'un point de vue statistique, seule une minorité des mourants revendique effectivement l'euthanasie.

Faut-il en conclure que l'importance accordée par *Le Monde* à cette question dans l'approche de la fin de vie serait excessive ? Faut-il reprocher à ce journal en particulier, voire aux journalistes en général, leur attirance pour des phénomènes atypiques, surtout lorsque ces derniers se prêtent à la dramatisation et à l'exaltation émotionnelle ? De telles critiques, souvent adressées aux médias, méconnaissent leurs efforts pour donner du sens à des événements répandus et déconcertants. La mort est une réalité humaine fréquente et banale qui se trouve le plus souvent diluée dans le temps par la médicalisation. Elle n'accède à la couverture médiatique que lorsqu'elle touche une personnalité célèbre ou lorsqu'elle survient dans des circonstances exceptionnelles. Lorsqu'elle reste ordinaire et anonyme, elle ne constitue pas, *stricto sensu*, une donnée du point de vue de la théorie de l'information. Plus généralement, Max Weber (1919 : 71) estime même que, pour l'homme civilisé (*Kultur Mensch*), la mort est « un événement qui n'a pas de sens ». L'euthanasie peut apparaître comme une manière de lui en donner un. Non en l'assumant, puisque cette option abrège la confrontation avec la mort et en hâte l'échéance, mais en l'associant à une cause, celle qui revendique la possibilité de « choisir sa mort » (Hintermeyer, 2009).

En étant susceptible de prendre une telle signification, la mort revêt, grâce à l'euthanasie, une dimension intentionnelle qui la rapproche du suicide. Cette injection de sens s'avère particulièrement précieuse dans une perspective de fabrique de l'information. En dotant la mort d'une intentionnalité, la démarche journalistique converge avec les tentatives visant de nos jours à surmonter l'adversité et à maîtriser le destin. *Le Monde* du 10 août 2008 s'intéresse ainsi à la mort de Rémy Salvat, 23 ans, lourdement handicapé, qui avait auparavant allongé la série des demandes adressées au Président de la République pour obtenir le droit de mourir. Son avocate explique qu'il « a fait de son suicide un acte militant ». Le militantisme appliqué à la mort permet de réhabiliter une fin de vie socialement marginalisée, de transcender une situation sans issue. Il peut même transformer un acte considéré par Émile Durkheim (1897) comme un « suicide égoïste » en un autre relevant dans sa typologie du « suicide altruiste ». La possibilité de cette translation héroïque des significations séduit à la fois les médias et l'opinion. Consacrer ses ultimes forces à un combat, transfigurer sa mort en un sacrifice et en un témoignage, incarner au moment de disparaître des principes universalisables se recommandant de l'approfondissement des droits de l'homme, rejoindre la communauté de ceux qui se révoltent contre l'inhumanité et militent pour améliorer les lois, n'est-ce pas donner du relief à sa mort, en faire un enjeu, l'investir de sens et de valeur ? Dans le sillage de l'euthanasie, la certitude subjective attachée à la dimension prophétique rejoint une conversion anthropologique majeure par laquelle l'individu se veut le maître de son destin. Au « vous ne connaissez ni le jour ni l'heure » de la tradition religieuse entend se substituer un : « Je décide de ma mort ». En suivant les avatars, les ambiguïtés et les illusions de cette ambition qui va jusqu'au bout du désir de maîtrise caractéristique de notre époque, en la plaçant au centre des

hésitations et incertitudes actuelles à propos de la fin de vie, *Le Monde* cherche à épouser les sensibilités de son temps.

Références

- Ariès Ph., 1975, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éd. Le Seuil.
- 1976, *L'homme devant la mort*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Baudrillard J., 1976, *L'échange symbolique et la mort*, Paris, Gallimard.
- Bernier M.-F., 2004, *Éthique et déontologie du journalisme*, Québec, Presses de l'université Laval.
- Castra M., 2003, *Bien mourir. Sociologie des soins palliatifs*, Paris, Presses universitaires de France.
- Caune J., 1997, *Esthétique de la communication*, Paris, Presses universitaires de France.
- Charon J.-M., 2007, *Le journalisme*, Toulouse, Éd. Milan.
- Durkheim É., 1897, *Le suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1990.
- Elias N., 1983, *La solitude des mourants. Suivi de Vieillir et mourir : quelques problèmes sociologiques*, trad. de l'allemand et de l'anglais par S. Muller et Cl. Nancy, Paris, C. Bourgeois, 1987.
- Esquenazi J.-P., 2002, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours journalistique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Fournier E., Mino J.-C., 2008, *Les mots des derniers soins. La démarche palliative dans la médecine contemporaine*, Paris, Éd. Les Belles Lettres.
- Glaser B., Strauss A., 1965, *Awareness of dying*. Chicago, Aldine.
- Gorer J., 1965, *Death, grief and mourning in contemporary Britain*, New York, Doubleday.
- Guiomar M., 1967, *Principes d'une esthétique de la mort*, Paris, J. Corti.
- Hennezel de M., 1995, *La mort intime*, Paris, R. Laffont.
- Hintermeyer P., 2003, *Euthanasie, la dignité en question*, Paris, Buchet Chastel.
- 2009, « Choisir sa mort ? », *Gérontologie et société*, 131, pp. 157-170.
- Hintermeyer P., Lévy J., dirs, 2006, « Enjeux politiques et mort », *Frontières*, 19.
- Hirsch E., 2008, *Apprendre à mourir*, Paris, Grasset/Fasquelle.
- Javeau C., 1988, *Mourir*, Bruxelles, Éd. Les Éperonniers.
- Lemieux C., 2000, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié.
- Lenoir F., De Tonnac J.-P., dirs, 2004, *La mort et l'immortalité. Encyclopédie des savoirs et des croyances*, Paris, Bayard.
- Malèvre Ch., 1999, *Mes aveux*, Paris, R. Laffont.

- Miège B., 2004, *L'information-communication. Objet de connaissance*, Bruxelles/Paris, De Boeck/INA.
- Morin E., 1970, *L'homme et la mort*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Pennec S., dir., 2004, *Des vivants et des morts. Des constructions de la bonne mort*, Brest, Université de Bretagne occidentale.
- Pohier J., 1998, *La mort opportune. Les droits des vivants sur la fin de leur vie*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Ruellan D., 1997, *Les « pros » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Thomas L.-V., 1991, *La mort en question*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Weber M., 1919, *Le savant et le politique*, trad. de l'allemand par J. Freund, Paris, Union générale d'Édition, 1963.